

11 SEPTEMBRE 2014

1/ Convention avec le CAUE pour réflexion sur l'implantation des futurs équipements sportifs

Le conseil municipal a approuvé l'adoption d'une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin que cet organisme accompagne la commune pour mener une réflexion sur l'évolution des structures sportives et l'implantation de futurs équipements (terrain de foot synthétique, transfert et adaptation des locaux tennis de table, tir et judo, extension de la salle Marcel Cerdan...). Le coût de cette étude est de 4 300 €.

2/ Acquisition immeuble Jamin situé Rue de Touraine

Le conseil municipal a confirmé l'acquisition par la commune d'un immeuble situé Rue de Touraine moyennant la somme de 189 000 € à l'aide d'un prêt Gaïa Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif départemental de portage foncier.

Il s'agit de réaliser à la fois du parking et de confier cet espace à un bailleur social pour qu'il puisse réaliser deux logements à loyer modéré.

3/ Tarifs 2014 Cinéma Théâtre Pax

Les tarifs de location du futur nouveau cinéma théâtre PAX ont été votés. Cet équipement sera réservé aux associations et entreprises.

4/ Mise à jour tableau des emplois

Afin d'accompagner l'avancement de grade de 5 agents municipaux, le conseil municipal a modifié le tableau des emplois. Ces agents situés en filière administrative et technique vont passer d'adjoints de 2^{ème} classe à adjoints de 1^{ère} classe.

5/ Avenants aux marchés de travaux pour reconstruction du cinéma théâtre Pax

Un certain nombre d'avenants aux marchés passés avec les entreprises chargées de reconstruire le cinéma théâtre Pax ont été adoptés par le conseil municipal.

L'ensemble des avenants totalisent la somme de 63 930.60 € TTC soit pour cette opération 4.93 % du montant global des marchés de base. Cela fait passer les marchés de base de 1 295 903 € TTC à 1 359 833€ TTC.

6/ Admission en non-valeur

Appelé à donner son accord, le conseil municipal a accepté d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées par la Trésorerie et ce malgré toutes les poursuites engagées.

Ces créances correspondent principalement à des factures de cantine pour 2 631 € sur les années 2007 à 2013.

7/ Décision modificative budgétaire n°2

Une décision modificative budgétaire a été adoptée afin de créditer les comptes pertes sur créances irrécouvrables et subvention aux associations. 3 631€ seront prélevés pour cela en dépenses imprévues.

8/Marché avec l'entreprise PERROT pour l'entretien des espaces verts des Tardivières

Afin de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts des Tardivières, une consultation a été effectuée. C'est l'entreprise Michel PERROT qui a été retenue pour un montant de 68 652 € TTC pour trois années.

9/ Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage – opérations effectuées le 7 décembre 2012

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Electricité pour une opération de dépannage réalisée sur le réseau d'éclairage public.

10/ Subvention Leader PEM Tiercé

Le conseil municipal a confirmé une demande de subvention Leader présentée auprès la Région dans le cadre du PEM (Pôle d'Echange Mutimodal) réalisé actuellement à la gare de Tiercé dont la maîtrise d'œuvre est totalement assurée par la CCLS.